

République Française

**Pays de
Cruseilles**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 09 AVRIL 2024

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 27 mars 2024, s'est réuni dans la salle consulaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles - 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Étaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

Mme Claire MEGARD *procuration*, Mme Cécilia HORCKMANS, Mme Catherine SGRAZZUTTI

Commune d'Andilly

M. Vincent HUMBERT

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT

Commune de Cercier

M. Patrice PRIMAULT

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Claude ANTONIELLO, M. Bernard DESBIOLLES, Mme Sonia BRIFFAZ, Mme Chrystel BUFFARD, M. Nathan JACQUET, Mme Valérie PERAY *procuration*, M. Jérôme JONFAL

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey

M. Pierre GAL *procuration*

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRY

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER

Commune de Vovray-en-Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 25 Absents : 3

Secrétaire de séance : Madame Sylvie MERMILLOD

Date d'affichage : 17 AVR. 2024

OBJET : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION

Vu l'exposé de Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles

Vu l'article L2121-31 du code général des collectivités territoriales ;

L'instruction comptable M14 prévoit que préalablement à l'adoption du compte administratif, l'organe délibérant de la collectivité approuve le compte de gestion présenté par la Trésorière, permettant ainsi de constater la stricte concordance des deux comptabilités.

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Il comporte :

- Une balance générale de tous les comptes (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment, correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité).
- Le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

La trésorière principale du SGC d'Annemasse a transmis le compte de gestion 2023 pour les budgets suivants : Général, Eau, Assainissement, ZA Voisins et Usses et Bornes.

Analyse :

L'ordonnateur s'est assuré que la trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, ainsi que celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées sur le budget 2023,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Considérant les résultats du compte de gestion faisant apparaître pour l'exercice budgétaire 2023 (avec reprise des résultats de l'exercice 2022, mais sans prise en compte des restes à réaliser) :

Pour le budget principal :

- Un résultat cumulé excédentaire de fonctionnement de	:	2 402 447,43 €
- Un résultat cumulé excédentaire d'investissement de	:	864 029,26 €

Pour le budget assainissement :

- Un résultat cumulé excédentaire de fonctionnement de	:	1 653 468,36 €
- Un résultat cumulé excédentaire d'investissement de	:	744 528,70 €

Pour le budget eau :

- Un résultat cumulé excédentaire de fonctionnement de	:	357 794,48 €
- Un résultat cumulé excédentaire d'investissement de	:	2 390 181,65 €

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le 17 AVR. 2024

ID : 074-247400112-20240409-DEL_2024_28-DE

2024-28 FINANCES/ APPROBATION DES COMPTES DE GESTION

Pour le budget ZA Voisins :

- Un résultat cumulé déficitaire de fonctionnement de	:	173,91 €
- Un résultat cumulé déficitaire d'investissement de	:	45 445,12 €

Pour le budget Usses et Bornes

- Un résultat cumulé excédentaire de fonctionnement de	:	63 683,90 €
- Un résultat cumulé excédentaire d'investissement de	:	1 896,56 €

Le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ➔ **CONSTATE** la conformité des écritures du compte administratif de l'exercice 2023 et des comptes de gestion tenus par Madame la Trésorière pour les budgets Général, Eau, Assainissement, ZA les Voisins et Usses et Bornes

- ➔ **APPROUVE** le compte de gestion du budget dressé pour l'exercice 2023 (budgets Général, Eau, Assainissement, ZA les Voisins, Usses et Bornes)

La Secrétaire de Séance
Sylvie MERMILLIOD



Acte certifié exécutoire le : 17 AVR. 2024

Le Président
Xavier BRAND

